

NOTE FISCALE

LA PARALYSIE GUETTE LES VILLES MOYENNES ET LEURS GROUPEMENTS

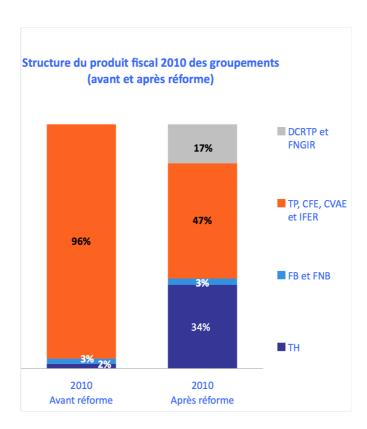
Dans le cadre de son Observatoire des finances et de la fiscalité, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) vient d'établir en lien avec SFL-Forum pour la gestion des villes, les principales tendances fiscales pour 2011 sur la base d'un échantillon de 109 villes moyennes et leurs groupements*. Dans un contexte macroéconomique très perturbé, ces collectivités vont clairement devoir faire plus avec moins.

Celles-ci doivent en 2011 faire face à la mise en place d'un système fiscal refondu qui accroît leur dépendance à l'égard des dotations de l'Etat, alors même que les concours de celui-ci sont gelés.

Les disparités s'en trouvent renforcées et le dynamisme de leurs recettes doit se réorienter vers une fiscalité ménage qui s'avère difficile à bouleverser à mi-mandat. Avec ces marges de manœuvre contraintes, le bloc local va par ailleurs devoir répondre aux besoins de financement des investissements décidés en début de mandat.

Structure du produit fiscal bouleversée

Les villes moyennes sont principalement affectées par la réforme de la taxe professionnelle par le biais de leurs groupements. En effet, cette année, seules 11 villes moyennes perçoivent encore des recettes professionnelles alors que 92% des groupements bénéficient de l'intégralité de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), d'une quote-part de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) prélevés sur leurs territoires.



Pour les groupements des villes moyennes, la structure du produit fiscal se modifie donc en profondeur, les recettes générées par les entreprises des territoires étant passées de 96% de leur produit avant réforme à 47% après réforme (2010).

Les dotations compensant la suppression de la taxe professionnelle correspondent à 17% du produit des EPCI des villes moyennes. Les villes moyennes et leurs groupements sont majoritairement compensées par des dotations, signe de leur marge de manœuvre limitée du fait du gel des dotations de l'Etat pour les années à venir. 39 villes et 61 groupements touchent en effet une enveloppe de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) alors que seuls 6 villes et 40 groupements y contribuent. La réforme provoque donc un transfert de richesse fiscale potentielle des territoires industrialisés vers les territoires plus résidentiels. Grâce à des bases ménages relativement dynamiques en 2011, du fait de la revalorisation forfaitaire décidée l'année dernière en LFI (+2%), le produit fiscal passe de 2,3 milliards à 2,4 milliards d'euros pour les villes moyennes et de 3,9 à 4,1 milliards d'euros pour les groupements. Les concours de l'Etat, étant figés en valeur (compensations et dotations), c'est la fiscalité directe qui explique intégralement l'augmentation constatée (+3,6% pour les villes moyennes, +4,4% pour leurs groupements).

Produit 2011 des groupements par habitant

Produit 2011 par habitant (y compris compensations fiscales)	Ensemble	Groupements à fiscalité additionnelle	Groupements à FPU	Groupements à FPU - fiscalité mixte partielle	Groupements à FPU - fiscalité mixte complète
TH	116€	99€	117€	107 €	142€
FB	8€	78€	6€	-€	23€
FNB	2€	2€	1€	1€	2€
Fiscalité ménage	126€	179€	124 €	108€	167€
CFE	104€	29€	106 €	108 €	102€
CVAE	52€	18 €	53€	56 €	45 €
IFER	4€	-€	4€	4€	4€
Fiscalité entreprise	159€	47 €	163 €	167 €	150€
Total hors dotation	285€	226€	287 €	276€	317€
DCRTP	27€	4€	28€	29€	25€
FNGIR*	24€	-4€	25€	29€	16€
Dotations	51 €	-0€	53€	57€	41 €
Total y compris dotation	337 €	226€	340 €	333 €	358 €

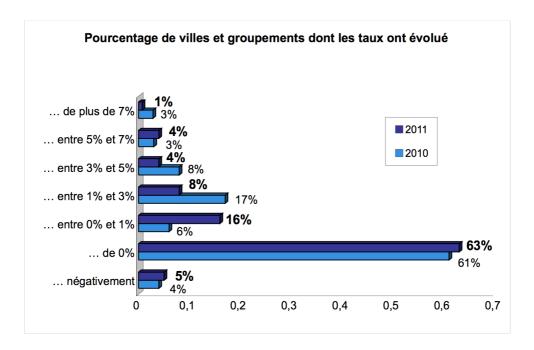
^{*} solde du FNGIR

Fiscalité ménages limitée

La tendance majoritaire est au maintien des taux d'imposition des ménages. Les villes et leurs EPCI réussissent encore, dans un schéma classique à mi-mandat, à contenir une hausse des taux. La hausse totale des taux est faible et s'établit à +0,6% en moyenne (le taux de TH progresse de +0,5%, celui de FB de +0,8% et celui de FNB de +0,1%), dans la lignée de la faible augmentation de 2010 (+1%).

Dans les situations où les taux ont été augmentés de plus de 5% - que la hausse ait été décidée par la ville ou par le groupement - il s'agit souvent de pallier au manque de marge de manœuvre imposé par

la nouvelle structure du produit fiscal. Cette volonté de « se protéger » face à une perte de dynamisme des recettes compensant ou remplaçant la TP est souvent constatée lorsque les villes ou groupements n'avaient pas relevé leurs taux depuis plusieurs années.



Les taux moyens agrégés s'établissent pour 2011 à 28,17% pour la taxe d'habitation, 26,69% pour le foncier bâti et 57,72% pour le foncier non bâti.

Fiscalité des entreprises stable

La CFE perçue par les groupements en 2011 représente 1,2 milliard d'euros en 2011, soit 97 euros par habitant hors compensations. La CFE progresse, entre 2010 et 2011, de +5,3%, neutralisation faite des groupements ayant changé de périmètre territorial.

Cette évolution dynamique du produit de la taxe s'explique presque exclusivement par la progression des bases (+4,8%). La hausse moyenne cache des disparités importantes, les évolutions s'échelonnant entre -4,2% et +21,6%. Comme pour les taxes ménages, on constate un recours très limité des groupements au levier fiscal sur la cotisation foncière des entreprises.

Plus des trois-quarts (78%) d'entre eux reconduisent leur taux de CFE de 2010 en 2011. Quant aux groupements ayant décidé d'accroître leur taux, ils l'ont fait dans des proportions très limitées, la hausse maximale s'établissant à +3,2%. Au total, l'évolution moyenne du taux de CFE s'établit ainsi à +0,2%, pour atteindre une moyenne de 27,45%.

^{*:} Les données individuelles réservées aux adhérents sont communiquées séparément.